



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Loire Sécurité Risques  
Affaire suivie par : Eric MALLET  
Tél : 03/86/71/52/77  
Courriel : eric.mallet@nievre.gouv.fr

REÇU LE  
07 AVR. 2023  
DDT-SAUH-BDSP

REÇU LE  
06 AVR. 2023  
DDT - SAUH

**Direction départementale  
des territoires**

Nevers, le 05 AVR. 2023

à

SAUH  
Bureau Droit des Sols et Publicité

**Objet : PC 058 122 23 A0001 – GARCHY ÉNERGIES – Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol – GARCHY**

**Réf : BCPR 2023/ 20**

**PJ : Carte du zonage réglementaire du PPRT de la société ARDI**

Vous m'avez saisi, le 30 mars 2023, pour avis, sur une demande de permis de construire relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Garchy.

Après consultation du Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) de la société ARDI, approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2010, il apparaît que la zone d'implantation des panneaux photovoltaïques, faisant l'objet de la demande, est située en dehors du périmètre d'exposition au risque (cf. carte du zonage réglementaire).

Par conséquent, j'émetts un avis favorable à la demande de permis de construire au titre de la prévention des risques.

**Le chargé d'études risques**

**Eric MALLET**

